



# COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 27 Octobre 2020

La Poste – BSCC - COLIS

## Le challenge de fin d'année au Colis

La CGT FAPT avait décidé de ne pas signer l'accord de 2017 qui pérennise le statut de « tâcheron » au Colis et précarise encore plus la rémunération des Postières et des Postiers.

En octobre 2020, un avenant d'un an à cet accord est proposé. Fidèle à sa ligne de conduite, la CGT ne SIGNERA PAS cet avenant et par rebond ne VALIDERA PAS cette politique honteuse de discrimination envers les salariés en maladie et en grève. C'est bien le respect de la santé et d'un pouvoir d'achat digne de ce nom pour les personnels qui guide les positions de la CGT et non pas des positions ambiguës de certains « partenaires sociaux » plus portées par le calendrier électoral plus ou moins proche.

La CGT tout au long de la négociation a œuvré pour au minimum la mise en place d'une proratisation plus juste... La précipitation de certains à signer, a évité à La Poste une négociation pour une revalorisation salariale plus juste qu'elle redoutait.

**En matière de rémunération, la CGT FAPT revendique pour le personnel :**

- ✓ le II-1 comme grade de base avec un repyramidage de tous les grades sur la base d'un SMIC à 1.800 € bruts,
- ✓ la suppression des primes aléatoires et de leurs critères discriminants,
- ✓ le 13ème mois ,
- ✓ le droit à la promotion pour tous avec un plan de carrière favorisant une augmentation de salaire avec refonte des grilles indiciaires et salariales,
- ✓ un coup de chapeau avec l'attribution de 50 points d'indice pour les départs à la retraite.